

## Ressources Humaines

### Création de contrat à durée déterminée (Article 3-3 1°)

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Canche et Authie

-----  
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe Cousin** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Claude Patte** délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. **Madame Georgette Mikolajcak** déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Animation érosion, ruissellement et hydraulique douce sur le bassin de l'Authie le Président propose de créer un emploi d'animateur érosion d'une durée de 3 ans à compter du 02 Novembre 2020.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré décide :

La création d'un emploi d'Animateur érosion, ruissellement et hydraulique douce sur le bassin de l'Authie à temps complet d'une durée de 3 ans, à compter du 2 Novembre 2020, pour : un appui technique auprès des collectivités pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols et des plans de gestion ; Animation et coordination du réseau partenarial, valorisation des actions ; Expertise technique dans le cadre des projets portés par le Symcésa (études, recherches).

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire au grade des techniciens.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et sa rémunération seront calculés, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 388 de la grille indiciaire des techniciens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020

Yves GILLE

Président du Symcéa

  
SymCéA  
Syndicat Mixte Canche et Authie



REÇU LE

04 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

  
SymCéA  
Syndicat Mixte Canche et Authie

**Ressources Humaines**  
**CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE**  
**ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3, II**  
**DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE**

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Canche et Authie

-----

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe Cousin** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Claude Patte** délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. **Madame Georgette Mikolajcak** déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II. ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

En application de l'article 3 II. de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années. La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

Considérant le projet/opération : Elaboration des Plans de gestions, expertise terrain et expertise et développement de solutions opérationnelles dans le cadre de la restauration des zones humides et des milieux aquatiques.

Considérant les tâches à accomplir relevant de la catégorie B, au grade de Technicien

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré décide :

- La création à compter du 2 Novembre 2020 d'un **emploi non permanent** au grade de Technicien relevant de la catégorie B à temps complet, à raison de 39 heures hebdomadaires,
- Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- L'agent devra justifier de connaissance et maîtrise du fonctionnement des milieux aquatiques, de connaissance de la réglementation associée (Loi sur l'Eau, SAGE,...), de notions relatives aux marchés publics, sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 388 de la grille indiciaire des techniciens.
- L'agent contractuel sera recruté pour une durée de 1 an.  
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans.
- Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (décret n°2020-172 du 27 février 2020).  
Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



REÇU LE

04 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

Yves GILLE

Président du Symcéa

**SymCéA**  
Syndicat Mixte Canche et Authie

## Transformation du syndicat mixte en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)

---

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

**Etaients présents :** Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier délégués représentants de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Christophe Cousin délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel Destombe délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Claude Patte délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

**Absents excusés :** Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

### Annule et remplace la délibération prise le 23 Septembre 2020

Vu l'arrêté inter-Préfectoral du 25 Novembre 2019 portant extension du périmètre aux EPCI-FP du bassin de l'Authie et modification des statuts du Syndicat Mixte Canche et Affluents ;

Vu la délibération du conseil syndical du 10 décembre 2019 autorisant Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires à la transformation du Syndicat Mixte en EPAGE ;

Considérant le dépôt du dossier de de demande de transformation en EPAGE déposé par le Président du Syndicat Mixte le 7 avril 2020 (par voie dématérialisée) ;

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie du 8 juin 2020 confirmant que la demande est recevable et demandant que les CLE Canche et Authie soient sollicitées pour avis comme le prévoit la procédure de reconnaissance en EPAGE ;

Considérant l'avis favorable du 29 juin du Comité de Bassin Artois-Picardie ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau Canche du 23 juin 2020 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau de l'Authie du 20 juillet 2020

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie du 29 juillet 2020 faisant état des avis favorables du Comité de bassin et des CLE Canche Authie mais demandant que le Syndicat Mixte prenne l'attache du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, en cours de transformation en EPAGE également afin de consolider dans les statuts, la ligne de partage des compétences et des limites de périmètre d'intervention pour les communes concernées par les deux structures ;

Il est proposé aux membres de l'assemblée de :

- Modifier l'article 1 (composition et dénomination) des statuts en ajoutant le paragraphe suivant :  
« **Conformément aux dispositions de l'article L213-12 du Code de l'Environnement, le Syndicat Mixte Canche et Authie est un Etablissement Public d'Aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) des bassins Canche et Authie sur le périmètre défini à l'article 2;**
- Compléter l'article 3 (objet) des statuts en ajoutant la phrase suivante : « **Le Syndicat Mixte Canche et Authie a pour objet de concourir à l'aménagement, la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du périmètre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux Canche et Authie. Les compétences du Symcéa s'exercent, sur le bassin de l'Authie, dans la limite de celles exercées par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.** »
- De mandater Monsieur le Président à notifier la présente délibération aux 10 EPCI-FP membres afin de solliciter leurs délibérations concordantes dans un délai de 3 mois.

Après en avoir délibéré le conseil syndical accepte la transformation du syndicat mixte en EPAGE et mandate le Président pour notifier la présente délibération aux EPCI membres.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/20 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



REÇU LE

04 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-SUR-MER

Yves GILLE  
Président du SYMCEA

  
Syndicat Mixte Canche et Authie

**Hydraulique douce**

**Travaux d'implantation de fascines et de haies sur les communes de Maintenay et Douriez**

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Canche et Authie

-----  
Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe Cousin** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Claude Patte** délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. **Madame Georgette Mikolajcak** déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les communes de Maintenay et Douriez situées sur le territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées connaissent des coulées de boue et des inondations. Suite à une étude hydraulique menée par V2R, la chambre d'agriculture a été missionnée pour réaliser une concertation avec les agriculteurs. Des conventions tripartites entre le propriétaire, le locataire et la Communauté de Communes seront établies pour l'implantation d'ouvrages d'hydraulique douce.

Pour mener son programme de travaux, la Communauté de Communes décide de déléguer la réalisation des travaux au Symcéa par une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Ce projet concerne la création de 71 ouvrages (52 fascines pour un linéaire total de 1 070 ml et 19 haies pour un linéaire total de 1 451 ml). Le coût estimé de ces travaux s'élève à 39 000€.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider le plan de financement de ce programme, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau et signer la convention avec la Communauté de Communes des 7 Vallées.

Les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2021.

**Montant du programme** : 39 000,00€

**Plan de financement Prévisionnel** : 60% Agence Eau, 35% 7 Vallées Comm 5% Département

DEPENSES		RECETTES	
Travaux :	39 000,00€	Farda-Oxygène	2 000,00€
		7 Vallées Comm	13 600,00€
		Agence de l'Eau	23 400,00€
<b>TOTAL :</b>	<b>39 000,00€</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>39 000,00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité les propositions faites par le Président, l'autorise à signer la convention avec les 7 Vallées et le charge de déposer la demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



REÇU LE

04 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-SUR-MER

Yves GILLE

Président du SYMCEA

  
Syndicat Mixte Canche et Authie

## Hydraulique douce

### Travaux d'entretien et de restauration des ouvrages d'hydraulique douce sur le territoire de 7 Vallées

#### Comm

#### Demande de subvention FARDA

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaient présents : Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Christophe Cousin délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel Destombe délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Claude Patte délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 17

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Monsieur le Président donne connaissance à l'Assemblée du dossier relatif aux travaux d'entretien et de restauration des ouvrages d'hydraulique douce sur le territoire de 7 Vallées Comm.

Ce projet concerne l'entretien et la restauration des ouvrages d'hydraulique douce (fascines et haies) sur le territoire de 7 Vallées Comm. Le coût de ces travaux s'élève à 95 562,00€ pour l'année 2020-2021.

Monsieur le Président informe que ces travaux peuvent bénéficier de l'aide du Département au titre du FARDA à hauteur de 20% sur l'achat de fournitures (fagots, plants, manchons et tuteurs).

**Montant du programme 2020-2021:** 95 562,00 €

**Plan de financement Prévisionnel :** 78% Agence Eau, 7 Vallées 20% 2% Département

DEPENSES		RECETTES	
Travaux :	95 562,00€	Farda-Oxygène	2 000,00€
		Agence de l'Eau	74 449,60€
		7 Vallées	19 112,40€
<b>TOTAL :</b>	<b>95 562,00€</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>95 562,00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte, à l'unanimité la proposition du Président et le charge de solliciter l'aide du Département au titre du FARDA.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



04 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

Yves GILLE  
Président du SYMCEA  
Syndicat Mixte Canche et Authie

## Hydraulique douce

### Travaux d'entretien et de restauration des ouvrages d'hydraulique douce sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois

#### Demande de subvention FARDA

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Canche et Authie

-----  
Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentants de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe Cousin** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Claude Patte** délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. **Madame Georgette Mikolajcak** déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Monsieur le Président donne connaissance à l'Assemblée du dossier relatif aux travaux d'entretien et de restauration des ouvrages d'hydraulique douce sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la CCHPM a délégué la mise en œuvre du plan de gestion des ouvrages d'hydraulique douce sur les vallées de la Lys et de la Canche au Symcéa.

Ce projet concerne l'entretien, la restauration et la réfection des quelques 600 aménagements de ce secteur. Le coût de ces travaux s'élève à 75 998,00€ pour l'année 2020-2021.

Monsieur le Président informe que ces travaux peuvent bénéficier de l'aide du Département au titre du FARDA à hauteur de 20% sur l'achat de fournitures (fagots, plants, manchons et tuteurs).

**Montant du programme 2020-2021: 75 998,00 €**

**Plan de financement Prévisionnel : 78% Agence Eau, 20% CCHPM 2% Département**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux :	75 998,00€	Farda-Oxygène	1 600,00€
		Agence de l'Eau	59 198,40€
		CCHPM	15 199,60€
<b>TOTAL :</b>	<b>75 998,00€</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>75 998,00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président et le charge de solliciter l'aide du Département au titre du FARDA

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 10/11/2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

Yves GILLE  
Syndicat Mixte Canche et Authie  
Président du SYMCEA

**Hydraulique douce**

**Travaux d'entretien et de restauration des ouvrages d'hydraulique douce sur le territoire de la  
Communauté de Communes du Ternois**

**Demande de subvention FARDA**

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

**Etaients présents :** Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Christophe Cousin délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel Destombe délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Claude Patte délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

**Absents excusés :** Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Monsieur le Président donne connaissance à l'Assemblée du dossier relatif aux travaux d'entretien et de restauration des ouvrages d'hydraulique douce sur le territoire de la Communauté de Communes du Ternois.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes du Ternois a délégué la mise en œuvre du plan de gestion des ouvrages d'hydraulique douce sur les vallées de la Canche au Symcéa.

Ce projet concerne l'entretien, la restauration et la réfection des aménagements de ce secteur. Le coût de ces travaux s'élève à 88 562,00€ pour l'année 2020-2021.

Monsieur le Président informe que ces travaux peuvent bénéficier de l'aide du Département au titre du FARDA à hauteur de 20% sur l'achat de fournitures (fagots, plants, manchons et tuteurs).

**Montant du programme 2020-2021:** 88 562,00 €

**Plan de financement Prévisionnel :** 78% Agence Eau, 20%Ternois Comm, 2% Département

DEPENSES	RECETTES
Travaux : 88 562,00€	Farda-Oxygène 1 600,00€ Agence de l'Eau 69 249,60€ Ternois Comm 17 712,40€
<b>TOTAL : 88 562,00€</b>	<b>TOTAL : 88 562,00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président et le charge de solliciter l'aide du Département au titre du FARDA.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020

REÇU LE  
04/11/2020  
SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

Yves GILLE  
Président du SYMCEA  
Syndicat Mixte Canche et Authie

**Hydraulique douce**

**Travaux d'implantation de fascines et de haies sur les communes de Maintenay et Douriez**

**Demande de subvention FARDA**

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaient présents : Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Christophe Cousin délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel Destombe délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Claude Patte délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 17

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Monsieur le Président donne connaissance à l'Assemblée du dossier relatif aux travaux d'implantation de haies et de fascines sur les communes de Maintenay et Douriez.

Ce projet concerne la création de 71 ouvrages (52 fascines pour un linéaire total de 1 070 ml et 19 haies pour un linéaire total de 1 451 ml). Le coût estimé de ces travaux s'élève à 39 000€.

Monsieur le Président informe que ces travaux peuvent bénéficier de l'aide du Département au titre du FARDA à hauteur de 20% sur les fournitures

**Montant du programme** : 39 000,00€

**Plan de financement Prévisionnel** : 60% Agence Eau, 35% 7 Vallées Comm 5% Département

DEPENSES		RECETTES	
Travaux :	39 000,00€	Farda-Oxygène	2 000,00€
		7 Vallées Comm	13 600,00€
		Agence de l'Eau	23 400,00€
<b>TOTAL :</b>	<b>39 000,00€</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>39 000,00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président et le charge de solliciter l'aide du Département au titre du FARDA.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-SUR-MER

Yves GILLE

Président du SYMCEA

Syndicat Mixte Canche et Authie

**SymCéA**  
Syndicat Mixte Canche et Authie

## Délégations de fonctions du Conseil syndical au Président

-----  
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe Cousin** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Claude Patte** délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. **Madame Georgette Mikolajcak** déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

-Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;  
-Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;  
-Vu l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales ;  
-Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et ses articles 126,127 ;

Monsieur Yves GILLE, Président, expose qu'afin de faciliter le fonctionnement courant du syndicat Mixte Canche et Authie, le Conseil syndical peut décider de déléguer une partie de ses attributions, à son choix, au président à titre personnel.

L'article L5211-10 du CGCT contient une liste d'attributions appartenant à l'organe délibérant qu'il est strictement interdit de déléguer :

- 1) Vote du budget ;
- 2) Approbation du compte administratif ;
- 3) Dispositions à caractères budgétaires prises par un syndicat à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4) décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat mixte ;
- 5) adhésion de l'établissement public ;
- 6) Délégation de service public ;

L'article L.5211-9 du CGCT permet au Président de subdéléguer aux vice-présidents les délégations d'attribution qui lui ont été données, sauf si l'organe délibérant s'y oppose expressément dans sa délibération portant délégation.

Il est rappelé que, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

Les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui sont ainsi délégués au Président feront l'objet de toutes les mesures de publicités, notification et transmissions légales et réglementaires.

Le Président du Syndicat Mixte Canche et Authie propose au conseil syndical de lui déléguer les attributions suivantes :

## ADMINISTRATION GENERALE

- Passer les contrats d'assurance ;
- Accepter ou refuser les indemnités de remboursement d'assurance consécutifs à des sinistres et régler les conséquences dommageables des sinistres ainsi que les franchises à la charge du Syndicat mixte ;

## DELEGATIONS TRANSVERSALES

- Approuver et signer les conventions, contrats et autres documents dans lesquelles le syndicat mixte est partenaire ou pour organiser l'intervention des services du syndicat ;
- Signer les conventions de prêt de matériel ;
- Solliciter toute aide financière auprès de l'Etat, d'autres collectivités, d'organismes publics ou privés dans le cadre de l'attribution de subventions et tous les documents correspondants.

## RESSOURCES HUMAINES

- Etablir les mandats spéciaux en vue de l'indemnisation des frais engagés au bénéfice de la collectivité selon les modalités définies par le bureau ;
- Engager, par recrutement direct en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel des titulaires pour répondre aux nécessités de service dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, pour son renouvellement éventuel dans les limites fixés à l'article 3/2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si des besoins du service le justifient et de charger le Président de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leurs profil.

## FINANCES

- Procéder aux réductions ou annulations de créances, de mandats, et aux admissions en non-valeurs et au remboursement de sommes recouvrées à tort par facturation des services publics ;
- Procéder au remboursement des frais indûment engagés par des tiers et/ou relevant de la responsabilité de la collectivité ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et de passer les actes nécessaires ;
- Procéder au remboursement de l'emprunt
- Contractualiser la ligne de trésorerie d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000€

## MARCHES PUBLICS

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics (marchés et accords-cadres) passés sans publicité ni mise en concurrence en application des articles R2122-1 et suivants du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant les avenants, dans la limite des crédits inscrits aux budgets de la collectivité et quel que soit leur montant
- Signer les marchés publics validés par la Commission d'Appel d'Offre

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Signer les conventions de délégation de Maitrise d'ouvrage;
- Signer les conventions de travaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité de déléguer les attributions énumérées ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



REÇU LE

04 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

Yves GILLE

Président du SYMCEA

**SymCéA**

Syndicat Mixte Canche et Authie

**Ressources Humaines**  
**Création de poste et suppression d'emploi**  
**(Dans le cadre d'un avancement de grade)**

-----  
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaients présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe Cousin** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Claude Patte** délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. **Madame Georgette Mikolajcak** déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'Animateur 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré le conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président et le charge de :

- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 d'un emploi permanent à temps complet d'Animateur.
- Créer à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Animateur 2<sup>ème</sup> classe.

Précise :

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Autorise le Président à signer l'arrêté de nomination.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



REÇU LE

04 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTRÉUIL-sur-MER

Yves GILLE  
Président du SYMCEA

**SymCéA**  
Syndicat Mixte Canche et Authie

**Ressources Humaines**  
**Création de poste et suppression d'emploi**  
**(Dans le cadre d'un avancement de grade)**

-----  
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe Cousin** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Claude Patte** délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. **Madame Georgette Mikolajcak** déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées le Président propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré le conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président et le charge de :

- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif.
- Créer, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

Précise :

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Autorise le Président à signer l'arrêté de nomination.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



REÇU LE

04 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

Yves GILLE  
Président du SYMCEA

**SymCéA**  
Syndicat Mixte Canche et Authie

**Ressources Humaines**  
**Création de poste et suppression d'emploi**  
**(Dans le cadre d'un avancement de grade)**

-----  
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe Cousin** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Claude Patte** délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. **Madame Georgette Mikolajcak** déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées le Président propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré le conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président et le charge de :

- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique.
- Créer à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Précise :

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Autorise le Président à signer l'arrêté de nomination.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



REÇU LE

04 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

Yves GILLE  
Président du SYMCEA

**SymCéA**  
Syndicat Mixte Canche et Authie

**Ressources Humaines**  
**Création de poste et suppression d'emploi**  
**(Dans le cadre d'un avancement de grade)**

-----  
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe Cousin** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Claude Patte** délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. **Madame Georgette Mikolajcak** déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées le Président propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré le conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président et le charge de :

- Supprimer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique.
- Créer à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Précise :

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Autorise le Président à signer l'arrêté de nomination.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



REÇU LE

04 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTRÉUIL-SUR-MER

Yves GILLE  
Président du SYMCEA

**SymCéA**  
Syndicat Mixte Canche et Authie

## Délibération modificative Actualisation du Plan de Gestion Authie

-----  
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe Cousin** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Claude Patte** délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. **Madame Georgette Mikolajcak** déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 21 avril 2020, le Conseil syndical avait validé le projet d'actualisation du plan de gestion de l'Authie dans le cadre d'une DIG simplifiée.

Le Conseil syndical avait approuvé un plan de financement pour la rédaction de 6 DIG. Le montant de l'opération s'élevait à 22 225,00€ HT soit 26 670,00€ TTC. Suite à une augmentation du temps passé le coût de l'opération s'élève à 28 675,00€ HT soit 34 410,00€ TTC. Un avenant doit donc être rédigé entre les parties (CPIE et SyMCéA) dont le coût s'élève à 6 450,00€ HT soit 7 740,00€ TTC.

Ainsi, Monsieur le Président demande au Conseil syndical de valider le nouveau plan de financement comme suit :

Phase	Montant en € H.T
<b>Phase 1 : Actualisation du plan de gestion Analyse/rédaction du plan de gestion ; réunion technique et comité de pilotage</b>	<b>15 250,00</b>
<b>Phase 2 : Déclaration d'intérêt général</b>	<b>10 275,00</b>
<b>Phase 3 : plaquette riverains</b>	<b>3 150,00</b>
<b>TOTAL H.T</b>	<b>28 675,00</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>34 410,00</b>

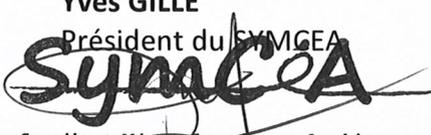
Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



04 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

**Yves GILLE**  
Président du SYMGEA  
  
Syndicat Mixte Canche et Authie

## Délibération modificative

### Maîtrise des ruissellements : recherche et amélioration de la connaissance, prévention et élaboration de schémas d'aménagements

#### Projet de partenariat avec le BRGM

-----  
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaient présents : Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier délégués représentants de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Christophe Cousin délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; Monsieur Damien Bricout, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; Monsieur Michel Destombe délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Claude Patte délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. Madame Georgette Mikolajcak déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 17

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 21 avril 2020, le Conseil syndical avait validé le premier projet du partenariat correspondant à l'adaptation de la méthode et la formation technique pour l'utilisation de l'outil Watersed. Le conseil syndical avait approuvé un plan de financement qui s'élevait à 173 000,00€ HT soit 207 600,00€ TTC sur le volet 1. Monsieur le Président demande au Conseil syndical de valider le nouveau plan de financement qui s'établit comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président et le charge de signer le nouveau plan de financement.

Développement Phase 1 : Transfert de compétence et définition d'un protocole sur les zones test		BRGM		Reste à charge hors participation BRGM		Agence de l'Eau		Symcéa		
Montant prévisionnel (H.T en euros)	Montant prévisionnel (TTC en euros)	Montant	% (base H.T)	H.T	T.T.C	Montant	%	Montant	%	
<b>VOLET 1 : Méthode et formation (18 mois)</b>	175 000.00 €	210 000.00 €	35 000.00 €	20	140 000.00	168 000.00	117 600.00 €	70	50 400.00 €	30
<b>30% ETP Pilotage SIG sur 18 mois</b>						37 229.00	26 060.30 €	70	11 168.70 €	30
<b>Sous-total Phase 1</b>	<b>175 000.00 €</b>	<b>210 000.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>20</b>	<b>140 000.00</b>	<b>205 229.00</b>	<b>143 660.30 €</b>	<b>70</b>	<b>61 568.70 €</b>	<b>30</b>

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



REÇU LE  
04 NOV. 2020  
SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

**Symcéa**  
Yves Gille  
Président du Syndicat  
Syndicat Mixte Canche et Authie

## Délibération

### Avenant à la convention cadre relative au Programme d'Actions Plan Somme 2

-----  
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe Cousin** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Claude Patte** délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. **Madame Georgette Mikolajcak** déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Monsieur le Président indique qu'il a été sollicité par L'AMEVA, syndicat mixte compétent sur le bassin de la Somme, pour co-signer l'avenant à la convention cadre du Plan Somme II sur la période 2020-2022. Le Programme Plan Somme 2 (2015/20) a été construit autour de deux axes. Le premier traite de la prévention des inondations et plus spécifiquement de la réduction de la vulnérabilité, il correspond au PAPI 2 du bassin versant de la Somme. Le second intéresse la gestion des milieux aquatiques et la préservation de la ressource en eau, il a été décliné à la même échelle élargie à la partie Samarienne du bassin de l'Authie. Ainsi, l'Institution Interdépartementale de la vallée de l'Authie avait signé cette convention en 2015.

3 fiches sont intégrées à ce plan pour le bassin de l'Authie : Plan de gestion des cours d'eau et les milieux aquatiques, ouvrages de continuité et animation du SAGE. Le Symcées depuis sa prise de compétence sur le bassin Authie a informé le secrétariat du Plan Somme des actions qu'il pourrait mettre en œuvre selon les fiches d'action.

Monsieur le Président sollicite donc l'avis de l'assemblée pour :

- La signature de l'avenant au Plan Somme II sur la période 2020-2022 ;
- La représentation du Symcées au Comité de Pilotage du Plan Somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité les propositions du Président.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



REÇU LE

04 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTRÉUIL-SUR-MER

Yves GILLE  
Président du Symcées

**SymCéa**  
Syndicat Mixte Canche et Authie

## Trésorerie

### Programme de travaux de restauration de cours d'eau 2020-2021

-----  
 Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
 Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Bruno Roussel suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaients présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand** délégués représentants la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentants de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe Cousin** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Claude Patte** délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. **Madame Georgette Mikolajcak** déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider le financement Programme de Restauration 2020-2021 et d'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre.

Les dépenses et recettes sont inscrites au budget 2021 comme suit :

**Montant prévisionnel du programme : 393 687,50.00€**

**Plan de financement** : Agence de l'Eau 68,90%, Région Hauts de France 12,63%, Propriétaires 10.29% Symcéa 8,18%

DEPENSES		RECETTES	
Réalisation	Montants	Réalisation	Montants
Prévision dépenses 2021		Prévisions recettes 2021	
Travaux	325 812,50€	Agence de l'Eau	271 193,76€
Equipe	67 875,00 €	Région HDF	49 756,24€
		Propriétaires	40 512,75€
		Symcéc	32 224.75€
<b>Total</b>	<b>393 687,50 €</b>	<b>Total</b>	<b>393 687,50€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, accepte à l'unanimité la proposition du Président et l'autorise à signer le marché correspondant et tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



04 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

**SyMCéA**  
 Président du SyMCéA  
 Syndicat Mixte Canche et Authie

**Trésorerie**

**Remboursement suite vol d'équipements de terrain**

-----  
Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie  
Réunion du 30 Octobre 2020

L'an Deux mille vingt, le trente Octobre à quinze heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en visio-conférence vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Avril 2020, sous la présidence de Monsieur Bruno Roussel suite de convocation du 23 Octobre 2020.

Etaient présents : **Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Daniel Fasquelle, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux** délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Serge Gotterand** délégués représentant la Communauté de Communes des 7 vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Constant Vasseur, Monsieur Nicolas Pichonnier** délégués représentant de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Christophe Cousin** délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Claude Patte** délégué représentant la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre. **Madame Georgette Mikolajcak** déléguée représentant la communauté de communes sud-Artois

Absents excusés : Monsieur Christophe Lagniez représentant la Communauté de Communes Sud-Artois ; Monsieur Marc Denavaut délégué représentant la Communauté de Communes Desvres Samer. Monsieur Steve Pringarbe délégué représentant la communauté de communes des 7 vallées ; Monsieur Bruno Delenclos délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois.

**Nombre de délégués en exercice : 30**

**Nombre de délégués présents : 17**

- Titulaires : 16
- Suppléant : 1

---

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée du préjudice survenu les 30 et 31 juillet 2020 au local technique. Des équipements de terrain ont été dérobés. L'assurance Groupama a estimé le montant du préjudice à 7 435,82€.

Ce remboursement s'effectuera en 2 versements : un montant de 3 323,88€ pour le préjudice subi le 30 juillet 2020 et 4 111,94€ correspondant au préjudice subi le 31 juillet 2020 pour l'outillage stocké dans le local technique sis à Auchy-les-Hesdin (62770).

Monsieur le Président demande aux membres de l'Assemblée d'accepter le montant des remboursements de l'assurance.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée, accepte, à l'unanimité, le montant du remboursement d'assurance s'élevant à 7 435,82€.

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenue de la transmission en Sous-Préfecture le 02/11/2020 et de la publication et de l'affichage le 04/11/2020



REÇU LE

04 NOV. 2020

SOUS-PREFECTURE  
1<sup>er</sup> MONTREUIL-sur-MER

**Yves GILLE**  
Président du SYMCEA

**SymCéA**  
Syndicat Mixte Canche et Authie